

DCM_2025_02_12

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 26 AVRIL 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY,
M. Paul-Roger GONTARD, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER,
Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL,
Mme Isabelle LABROT, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY,
Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX,
Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE,
Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, M. Cyril BEYNET,
Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE,
M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, M. Thierry VALLEJOS,
Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT,
M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC,
Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE,
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Fabrice TOCABENS par Mme Martine CLAVEL
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE
M. Julien DE BENITO par Mme Anne-Catherine LEPAGE
M. Kader BELHADJ par Mme Catherine GAY
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
M. Arnaud PETITBOULANGER par M. Joël PEYRE
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER
Mme Laurence ABEL RODET par Mme Françoise LICHIERE
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Thierry VALLEJOS
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUM
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
M. Jean-Pierre CERVANTES par M. Mouloud REZOUALI

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2025

12

VILLE SOLIDAIRE : Subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets 2025 du dispositif Avignon Ville Solidaire

Mme LEPAGE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le dispositif « Avignon Ville Solidaire » a été créé en 2017 pour soutenir, au moyen d'une subvention, l'engagement des associations avignonnaises qui agissent en direction des habitants les plus fragilisés et vulnérables, que cette vulnérabilité soit d'ordre économique, social, psycho-social, due à des problèmes d'accès à la santé ou relevant d'une situation de handicap.

Les deux composantes du dispositif « Avignon Ville Solidaire » sont :

- Un appel à projet annuel,
- Le conventionnement d'objectifs pluriannuels des associations dont l'activité est considérée comme structurante pour répondre aux besoins de la population.

L'appel à projets « Avignon Ville Solidaire » se décline en 2 axes majeurs

1. **Avignon Ville bienveillante**, par cet axe la Ville marque sa volonté de veiller aux personnes les plus en difficultés, les plus éloignées des moyens d'aide et d'accompagnement, et de lutter contre les effets délétères de la pauvreté, notamment par le renforcement de l'aide alimentaire, de la lutte contre la précarité et de la lutte contre l'isolement.
2. **Avignon Ville inclusive**, par cet axe la Ville affirme sa conception d'une ville qui favorise et facilite la place de plein droit de toutes personnes, en respect de leur différence et de leur singularité. Les actions soutenues permettent de vivre la ville avec son handicap, d'éduquer pour vivre en meilleure santé et de lutter contre les discriminations.

Les dossiers éligibles à une aide financière ont été sélectionnés selon les critères ci-dessous :

- Publics non ou peu aidés : les actions proposées doivent toucher des publics vulnérables éloignés des dispositifs d'accompagnement existants,
- Innovation sociale et mieux vivre ensemble : les projets doivent montrer une volonté d'innover en proposant des formes nouvelles d'intervention de nature à renforcer le lien social et d'améliorer le Vivre Ensemble.

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :

- **Coordination avec d'autres acteurs** : les projets doivent montrer la capacité du porteur à s'inscrire dans une synergie avec d'autres acteurs intervenant dans le même domaine et auprès des mêmes publics.
- **Aucune discrimination** : en aucune manière, des actions proposées ne doivent être réservées à un public particulier sur des bases discriminantes telles que le lieu de résidence, la religion, les origines ethniques ou les opinions politiques des bénéficiaires.

L'enveloppe globale consacrée par la Ville à cet appel à projets s'élève pour 2025 à 48 800€.

Il vous est donc proposé d'approuver les subventions aux associations sélectionnées dans le cadre de l'appel à projets Avignon Ville Solidaire 2025, telles que présentées en annexe de la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** aux associations désignées dans le document annexé les subventions au titre de l'appel à projets "Avignon Ville Solidaire" 2025 pour un montant total de 48 800€ ;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 du budget principal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer tout acte à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

ADOpte

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUEARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC
M. Claude NAHOUM ne prend pas part au vote.

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Lilou QUENNESSON

PARVENU A LA PREFECTURE LE 30/04/2025
ACTE PUBLIE LE 30/04/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :